



Créée le 22 Avril 2023

Association reconnue d'Intérêt Général n° W452004242 – SIRET 49156924000014

Siège Social déclaré : Pôle Culturel Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin

12, parvis de l'UNESCO

21000 DIJON.

Régulièrement invité par courrier électronique (*lundi 08 Septembre 2025*) dans les délais statutaires,
le Conseil d'Administration de la FCRF s'est réuni EN VISIO-CONFERENCE sous la présidence de son Président, Benoît PAUTRAT
le vendredi 26 Septembre 2025 à 10 h 00.

L'Ordre du Jour est le suivant :

* Emargement de la feuille de présence ;

1- **Approbation définitive** des Statuts tels que définis dans sa Version 14 du 22 Septembre 2025

*rapporteur *Mr Michel MIERSMAN*

2- **Approbation** d'un Règlement Intérieur tel que défini dans sa Version 02 du 22 Octobre 2024

*rapporteur *Mr Michel MIERSMAN*

3- **Validation** de la Date et Lieu de l'Assemblée Générale 2024

*rapporteur *le Président*

4- **Points sur** : les Cotisations 2025

*rapporteur *le Trésorier Fédéral*

5- **Propositions tarifaires** pour les Cotisations 2026

**débats et validation pour être approuvé par vote à l'AG*

6- **Validation du Budget prévisionnel** 2026 à entériner par vote à l'AG

*rapporteur *le Trésorier Fédéral*

7- **Proposition** de créations de nouvelles entités régionales

*rapporteur *le Président*

8- **Questions diverses**

A dix heures et trois minutes (10h 03), le Président Benoît PAUTRAT ouvre la séance en présence des Administrateurs élus & des Consœurs et Confrères régulièrement invités à participer au titre des Commissions de travail.

Etaient présents :

a) *Administrateurs élus :*

- 1- ESTIRACH Jean-Claude, 1^{er} Vice-Président FCRF – Pdt Académie Languedoc-Roussillon Occitanie ;
- 2- GANGLOFF Laurent, 2^{ème} Vice-Président - Pdt Fédération Régionale des Confréries Grand Est ;
- 3- BOBRIE Didier – Secrétaire National – Suppléant Académie Languedoc-Roussillon Occitanie
- 4- LATINIER Gérard – Secrétaire fédéral Adjoint – représentant ETIENNE Pdt Région Normandie
- 5- HUET Alain – Trésorier fédéral (*non Administrateur – coopté Membre du Bureau*) ;
- 6- GAUTIER Henri-Pierre – Trésorier fédéral Adjoint – Suppléant Ambassade Pays de La Loire ;
- 7- CARDON Alyne – représentant IMBERT Eliane – Pdte Ambassade Midi Pyrénées Occitanie ;
- 8- NEDELcot Michèle - Vice-Présidente Fédération Régionale des Confréries du Grand Est ;
- 9- TOURNANT Annette – représentant MARTIN Philippe – Pdt de l'Académie Bretagne ;
- 10- CARNEZ Bruno – Président de l'Académies des Confréries de Nouvelle Aquitaine ;
- 11- GIRAUD Bernard – Président Confréries des Ardennes ;
- 12- PAIROCHON Dominique – Président de l'Ambassade des Confréries des Pays de la Loire ;
- 13- PAUTRAT Benoît – représentant SENECHAL – Pdt Ambassade des Confréries Centre Val-de-Loire ;
- 14- POYER Christian – Président de l'Ambassade des Confréries de Bourgogne - Franche Comté ;

a) *Invités des Commissions de travail, non Administrateurs :*

15- JEANDEMANGE Maryanne – Secrétaire adjointe Fédération Grand Est - Commissions 04 & 07

16- MIERSMAN Michel - Région Ile de France – Commissions 01 – Ethique ;

17- FERY Laurence – Grand Est ;

18- GIMBERT Jean-Pierre - Région Ile de France.

Etaient excusés avec « Pouvoir » :

a) *Administrateurs élus :*

1- ALCAYGA Manolo – Secrétaire fédéral Adjoint – Ambassade des Confréries de Nouvelle Aquitaine ;

Les Régions : Provence Alpes-Côte d'Azur, Hauts de France, Auvergne Rhône-Alpes, et Ile de France n'étaient pas représentées, ni invitées au motif : NON REGULARISATION DES COTISATIONS 2024-2025.

Tous les Administrateurs élus, présents ou représentés ayant régulièrement émargés la feuille de présence du présent Conseil d'Administration, celui-ci peut donc valablement délibérer, le quorum étant respecté (10 voix sur 14).

Le Président Benoît PAUTRAT aborde donc l'Ordre du Jour.

1 – Approbation de la modification des Statuts votés lors de l'AG du 22 Avril 2023 à Alençon et révisés lors des différentes réunions de travail jusqu'à sa version définitive en date du 22 Septembre 2025.

*rapporteur Mr Michel MIERSMAN

Le Président Benoît PAUTRAT donne donc la parole au Rapporteur de cet item.

* Modifications des Statuts (*document en Annexe 01 sur le courriel d'envoi*) :

Michel MIERSMAN explique, suite aux diverses et nombreuses réunions en visioconférence depuis le mois de Juin 2024, ainsi que de plusieurs amendements de l'ensemble des Présidents des Groupements Régionaux, de modifier certains articles de nos Statuts.

Michel propose donc de vous reporter aux textes écrits en rouge dans le document joint en annexe sur le courriel d'envoi.

2- Approbation d'un Règlement Intérieur tel que défini dans sa Version 02 du 22 Octobre 2024

*rapporteur Mr Michel MIERSMAN (*document en Annexe 02 sur le courriel d'envoi*) :

Suite aux propositions du Rapporteur, le Président demande :

***a) Validation du rapport de Mr Michel MIERSMAN sur les modifications des Statuts.**

Rapport adopté à l'unanimité,

****b) Validation d'un Règlement Intérieur, établi par la Commission 01 – Ethique, et validé lors d'une réunion précédente en visio-conférence.**

Rapport adopté à l'unanimité,

Les nouveaux Statuts & le Règlement Intérieur seront donc à faire valider par la plus proche Assemblée Générale Extraordinaire pour les Statuts et Ordinaire pour le Règlement Intérieur.

3- Validation de la Date et Lieu de l'Assemblée Générale 2024

*rapporteur le Président.

Compte tenu de la procédure judiciaire d'assignation à comparaître de certains Membres du Bureau, et l'attente de la décision définitive du Tribunal Judiciaire de Dijon, nous avons dû reporter l'Assemblée Générale prévue initialement à PERPIGNAN le 07 et 08 Juin 2025

Suite à la délibération du Tribunal Judiciaire de Dijon, déboutant le Demandeur, Michel DEVOT, de tous ses chefs d'accusation, le Président Benoît PAUTRAT propose de profiter des installations et de la manifestation du SERBOTEI (salon des métiers de bouche, de la boulangerie-pâtisserie, de l'hôtellerie & de la restauration) qui aura lieu au Parc des Exposition – route de St Joseph de Porterie – 44300 NANTES, du 19 au 22 Octobre 2025, pour y venir faire notre Assemblée Générale 2024.

Cette proposition est retenue, la date choisie sera donc le **LUNDI 20 OCTOBRE à 18h 00** pour l'Assemblée Générale Extraordinaire (*vote Statuts*), et à partir de **19h 00** pour l'Assemblée Générale Ordinaire 2024 (*vote Règlement Intérieur*).

⚠️Attention ! ⚠️

a) pour pouvoir visiter le salon, puis y rester pour nos 02 AG, il vous faudra un badge d'entrée. - Nous sommes en relations avec l'une des responsables du Salon, Madame Virginie LEGER-MATHYS, afin d'obtenir les entrées gratuits, avec un téléchargement collectif... à suivre...

(Vous pouvez télécharger vous-même vos badges d'entrée – <https://serbotel.mybadgeonline.com/Pro-Accueil/trk/siteinternet> - Je l'ai fait sans problème... voir document joint - il suffit de remplir les cases :

« je m'inscris » - fonction administrative – Direction Générale – Décideur – Assister à une conférence / table ronde – Institutionnels, syndicats, etc... - Raison Sociale : Fédération des Confréries des Régions de France – Pays : France – Activité : Institution & services – Précisez : Institutionnels, Organisation professionnelle, etc... - Taille de l'entreprise : 251 et plus – cochez que vous êtes un professionnel - puis Valider »

Ensuite vous recevrez la confirmation de votre enregistrement par courriel.

Votre numéro d'inscription est : 932739426

Pour télécharger votre badge électronique : [cliquez ici](#).

Si vous avez commandé des badges pour vos collaborateurs, ils recevront également un email. Vous pouvez à tout moment commander des badges supplémentaires pour vos contacts professionnels et vos collaborateurs en [cliquant ici](#).

Pour éviter les files d'attentes à l'entrée du salon, pensez à préparer votre badge afin de le présenter directement au contrôle d'accès. Le badge est obligatoire : format digital ou papier, à imprimer par vos soins.

IMPORTANT : le préenregistrement est gratuit uniquement en ligne, jusqu'au 18 octobre. Enregistrement sur place : 25€ TTC par badge du 19 au 22 octobre, 10€ TTC par badge le 19 octobre à l'occasion de la journée ouverte au grand public. (voir Document en Annexe 04 sur le courriel d'envoi)

b) afin de pouvoir enregistrer la liste des personnes présentes aux AG, d'établir les listes d'émargements (visio & présentiel) merci aux Présidents de chaque Groupement Régional de nous renvoyer avant le LUNDI 13 OCTOBRE 2025, la liste de leurs Confréries à jour de leur cotisation à la FCRF, ainsi que les POUVOIRS des Confréries souhaitant « participer... ».

4 – Point sur les Cotisations 2025 : au jour du Conseil d'Administration = **240...** mais cela change tous les jours... (heureusement pour la FCRF...).

5 – Propositions tarifaires pour la Cotisation 2026 : Pas d'augmentation envisagée = **25 €** par Confrérie et par Groupement Régional – Accord à l'unanimité.

6 – Validation du Budget prévisionnel 2026 à entériner par vote à l'AG : le document présenté par notre Trésorier Fédéral – document en Annexe 04 sur le courriel d'envoi - est accepté à l'unanimité sans remarques particulières.

7- Proposition de créations de nouvelles entités régionales.

Le Président Benoît PAUTRAT suggère, compte tenu du dessissement de certaines Régions administratives, ou du « désinterressement à participer aux travaux de la FCRF » pour d'autres, d'avoir la possibilité de créer de nouveaux Groupements Régionaux : Ile de France – Hauts de France – Auvergne Rhône-Alpes & PACA selon les décisions, pour cette dernière, des résultats de leur AG prévue le 06 décembre prochain.

Aucune objection des Administrateurs pour cette suggestion, donc celle-ci est adoptée à l'unanimité.

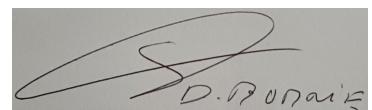
De tout ce qui a été dit,

le présent procès-verbal est rédigé en 01 exemplaire original par le Secrétaire Général, Didier BOBRIE,
pour faire et valoir ce que de droit, co-signé et validé par le Président, Benoît PAUTRAT.

Fait à Narbonne, le 08 Octobre 2025

Le Président

Le Secrétaire Général



Benoît PAUTRAT

Didier BOBRIE

Conseil d'Administration n° 03 – 26 Septembre 2025